



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2018

Présents : Bernard MEOT, Evelyne SPOFFORD-CHAPUIS, Henri MAUCHAMP, Emmanuelle BOULEHLAIS, François LORENZI et Annick SAADA-CHAVENON

Absents : Emmanuel NIQUET (procuration à Evelyne SPOFFORD-CHAPUIS), Francisco RODRIGUES et Nicolas VAIRELLES

Secrétaire de Séance : Annick SAADA-CHAVENON

Le quorum étant atteint le conseil municipal a pu valablement délibérer.

Les comptes rendus des 7 décembre 2017 et 22 janvier 2018, qui n'appellent aucune remarque sont approuvés à l'unanimité.

- **PROJET D'AVENANT A LA CONVENTION AVEC GRTgaz**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la société GRTgaz, dans le cadre des mesures de compensation à l'installation de nouvelles canalisations de gaz doit planter des haies sur le site "Les Prés d'Hées". Il s'avère que ces parcelles, appartenant à la commune sont louées par divers fermiers qui doivent donner leur accord pour ces plantations. Monsieur Maurice Chapuis, refusant la plantation d'arbre sur la parcelle qu'il exploite, il a fallu modifier l'implantation de ces nouveaux arbres et créer un avenant. Après présentation du nouveau programme de plantation, les élus valident à l'unanimité le projet d'avenant à la convention avec GRTgaz. Le Maire précise que ces plantations seront repoussées à l'automne puisque les terres sont actuellement trop humides pour planter des arbres.

- **CRÉATION D'UNE RÉGIE POUR LE CAMPING MUNICIPAL**

Le Maire explique que pour la bonne gestion du camping municipal, il est nécessaire de créer une régie de recettes afin de collecter les nuitées pendant la saison d'ouverture du camping. Après accord de la comptable du Trésor Public, il propose de nommer Monsieur Gil DOS SANTOS régisseur titulaire et Marie-Noëlle GALLETTI régisseur suppléant pour gérer les recettes du camping. Ce point est voté à l'unanimité. Le Maire informe les élus que ce camping est aux normes et possède une étoile.

- **RAPPEL DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS POUR 2018**

Le Maire rappelle les investissements qui seront effectués sur le budget primitif 2018 et qui ont déjà eu l'aval du conseil municipal en 2017 :

Dépenses :

- restes à réaliser : 5 535 € (dernière facture travaux Mairie/logement)
- sécurisation du village : 3 100 € (ilot pré d'Hées)
- frayère à brochet : 35 000 €
- Bocage et paysage : 2562 €
- Stores Mairie : 1 440 €
- remplacement de 6 pommiers au verger

Recettes:

- Restes à réaliser : 9 500 € (subvention des travaux Mairie et logement)
- frayère à brochet : 26 333 €
- Bocage et paysage 1 510

La commune investira également dans le logiciel d'état civil de Cosoluce, celui-ci étant devenu indispensable depuis que la commune est devenue compétente en matière de PACS.

• BAIL DU COMMERCE

La commune a reçu deux candidatures sérieuses pour la reprise du commerce multiservices. Des auditions auront lieu très prochainement pour que le conseil puisse se prononcer en toute connaissance de cause sur le futur preneur.

• VOTE DES TAUX D' IMPOSITION 2018

Le Maire explique que les dotations de l'Etat n'ont pas encore été publiées et que nous ne savons pas encore ce qui nous sera attribué. M. le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les taux d'imposition de la commune de Pagny-la-Ville. Après délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide d'augmenter les taux actuels de 1% par rapport à 2017 (5 voix pour et 2 contre)

Par conséquent, les taux d'imposition pour l'année 2017 se présentent de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : → 6.45 %
- Taxe Foncière (bâti) : → 16.27 %
- Taxe Foncière (non bâti) → 38.63 %

Pour un produit fiscal attendu de 109 192 €

• BUDGET COMMERCE: vote du compte de gestion et du compte administratif 2017

Le compte de gestion est établi par le comptable à la fin de l'exercice. Le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et les mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2017 de la trésorerie de Seurre (5 voix pour et 1 abstention)

Le conseil municipal, vote le compte administratif de l'exercice 2017 et arrête les comptes ainsi :

INVESTISSEMENT

Dépenses prévues	31 155.81 €
Dépenses réalisées	10 185.31 €

Recettes prévues	31 655.81 €
Recettes réalisées.....	381.92 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses prévues	43 789.14 €
Dépenses réalisées.....	2 401.80 €

Recettes prévues	43 789.14 €
Recettes réalisées.....	3 666.63 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 9 803.39 €

Fonctionnement : 1 264.83 €

Résultat global : - 8 538.56 €

- **BUDGET COMMERCE : affectation des résultats 2017**

Le conseil municipal, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, considérant le compte administratif 2017, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit (6 voix pour et 1 abstention) :

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 7 868.50 €

Résultat d'investissement reporté (001) déficit : 30 759.20 €

- **BUDGET COMMERCE : budget primitif 2018**

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif 2017 (6 voix pour et 1 abstention) :

INVESTISSEMENT

Dépenses..... 41 059.20 €

Recettes..... 41 059.20 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses..... 50 612.70 €

Recettes..... 50 612.70 €

- **BUDGET PRINCIPAL: vote du compte de gestion et du compte administratif 2017**

Le compte de gestion est établi par le comptable à la fin de l'exercice. Le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et les mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2017 de la trésorerie de Seurre.

Le conseil municipal, vote le compte administratif de l'exercice 2017 et arrête les comptes ainsi (5 voix pour et 1 abstention):

INVESTISSEMENT

Dépenses prévues
 271 923.24 € |

Dépenses réalisées
 213 780.72 € |

Recettes prévues
 271 923.24 € |

Recettes réalisées.....
 98 932.50 € |

FONCTIONNEMENT

Dépenses prévues 374 394.96 €
Dépenses réalisées..... 175 186.03 €

Recettes prévues 357 111.72 €
Recettes réalisées..... 210 434.76 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 114 848.22 €

Fonctionnement : 35 248.73 €

Résultat global : - 79 599.49 €

- **BUDGET PRINCIPAL : affectation des résultats 2017 + résultat de clôture du BUDGET LOTISSEMENT**

Résultat de clôture du budget lotissement :

Investissement : 36 069.14 €

Fonctionnement : 22 728.03 €

Le conseil municipal, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, considérant le compte administratif 2017, et considérant qu'il faille reprendre les résultats de clôture du budget lotissement, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit (6 voix pour et 1 abstention) :

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 111 019.50 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 103 904.98 €

Résultat d'investissement reporté (001) déficit : 113 406.50 €

- **BUDGET PRINCIPAL : budget primitif 2018**

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif 2017 (6 voix pour et 1 abstention) :

INVESTISSEMENT

Dépenses..... 197 103.50 € €

Recettes..... 197 103.50 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses..... 271 673.70 €

Recettes..... 295 696.98 €

A Pagny-la-Ville, le 16 avril 2018.

Le Maire, Henri MAUCHAMP.